

4

La TARIFICATION

TARIFS au 1er septembre 2025

Périscolaire - Tarifs par prestation

	Matin	Restauration	Soir
Chaussin	0.75 à 0.90 €	4.93 à 5.08 €	1.50 à 1.65 €

Vacances – Exemple pour une journée avec repas (9h/17h)

Tarif minimum	Tarif maximum
5.52 €	13.43 €

Mercredi journée avec repas

5.91 €	14.81 €
--------	---------

Durant les vacances et le mercredi, pour les familles extérieures à la commune et à la communauté de communes , le tarif de l'accueil sera majoré de 15%.

La collectivité, la communauté de communes, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté participent au financement de la structure.

5

La FACTURATION

- La facture est établie en fin de mois.
- Le paiement s'effectue le mois suivant, auprès de la directrice en espèces, chèques, chèques vacances ANCV, CESU ou virement.
- Toute heure entamée est due. Pour chaque quart d'heure de retard une pénalité de 5€ sera appliquée.
- En cas de non-paiement, dans un délai de 2 mois, votre dossier sera transmis à notre service contentieux.

6

Le REGLEMENT

Le règlement complet est disponible au centre ou sur le Portail Familles.

Conditions d'annulation

- Les prestations et les repas non décommandés au moins une semaine à l'avance seront facturés
- l'absence de l'enfant doit être signalée à la directrice du centre le jour même avant 8h00, l'annulation sera prise en compte, à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent l'absence.

Enfants atteints de troubles de la santé Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements contacter le responsable du centre.

Accueil de loisirs les Choucassins

9 rue des écoles - 39120 CHAUSSIN

☎ 09.67.03.71.44 ou 07.67.98.98.54

leschoucassins@gmail.com

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est obligatoire d'inscrire vos enfants au moins 2 jours par semaine ou 4 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront prioritaires.



du Jura

les Francas

L'éducation en mouvement !

ACCUEIL DE LOISIRS LES CHOUASSINS CHAUSSIN

2025-2026

Les Francas, association d'Education Populaire, complémentaire de l'école publique sont partenaires de votre collectivité pour accueillir tous les enfants, les jeunes et leur proposer des activités éducatives.

Depuis 80 ans, Les Francas portent dans leur action les valeurs basées sur l'humanisme, la liberté, la laïcité, l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, l'autonomie, la responsabilité, la solidarité, la démocratie et la paix..... et affirment leur attachement à la République, à ses valeurs et ses principes : indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Les Francas contribue à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.

Francas du Jura

8 bis rue Sébile - 39000 Lons-le-Saunier

☎ 03.84.24.35.22 - contact@francasdujura.fr



Commune
de Chaussin



1

Le CENTRE DE LOISIRS

- En périscolaire, il reçoit tous les enfants scolarisés à Chaussin de la maternelle au CM2.
- En extrascolaire, il accueille les enfants de 3 à 16 ans de Chaussin et des environs.

Les activités



• Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt...

Documents à fournir ou à rentrer sur le Portail Familles

- Fiche de renseignements et fiche sanitaire de liaison (à mettre à jour dès que cela est nécessaire)
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre avis d'imposition sur les ressources 2023
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photo d'identité de l'enfant

Mon dossier

2

J'y VAIS, je m'inscris

- La première inscription se fait auprès de la responsable au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'accueil de loisirs, (dernier délai mercredi 18h, pour la semaine suivante).
- Les inscriptions suivantes se font obligatoirement sur le Portail Familles qui vous permet d'inscrire, modifier vos réservations, ou compléter votre dossier administratif.
<https://francas39-chaussin.portail-defi.net/>

Les vacances de 7h30 à 18h00

- En journée complète avec ou sans repas.
- En demi-journée sans repas. Accueil échelonné de 7h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00, Départ échelonné de 11h30 à 12h00 et de 17h00 à 18h00.
- L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf durant le mois d'août et les vacances de Noël.

3

Le PÉRISCOLAIRE

(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Le matin de 7h20 à 8h30
A l'école maternelle, de 7h30 à 8h30
A l'accueil de loisirs, pour l'école élémentaire de 7h30 à 8h40

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Le midi avec repas

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants après l'école (les enfants de l'école maternelle arrivent et repartent en bus).
- Le repas se déroule à l'accueil de loisirs,
- Mise en place d'objectifs spécifiques liés au temps de restauration notamment la sensibilisation au non gaspillage alimentaire et la découverte des saveurs.
- Des jeux et des activités sont proposés avant ou après le repas.

L'inscription en restauration doit être effectuée le mercredi soir 18h, dernier délai, pour la semaine suivante. Toute inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

Le soir de 16h15 à 18h30

À l'Accueil de Loisirs, pour tous les enfants inscrits

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits, directement à la sortie des écoles.
 - Un goûter est fourni par l'Accueil.
 - Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
 - Départ échelonné.
- De 7h30 à 18h30 en journée complète avec repas. • De 7h30 à 12h et de 13h00 à 18h30 en journée sans repas. • En demi-journée avec ou sans repas. Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h00 à 14h00, Départ échelonné de 11h30 à 12h et de 17h00 à 18h30.

Le MERCREDI